

COMMUNE DE HORBOURG-WIHR

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HORBOURG-WIHR DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2011

sous la présidence de Monsieur Robert BLATZ, Maire

La séance a été ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. Robert BLATZ, Maire

MM. Bernard SULZER, Clément LINCKS, Guy LACROIX, Alain ROUILLON, Daniel OBERLIN, Denis DAGON, Philippe KLINGER, Philippe ROGALA, Jacques PARMENTIER

Mmes Corinne DEISS, Geneviève SUTTER, Annick PENSARINI, Véronique LAFON-MARQUET, Doris STEINER, Marie-Madeleine EHRHARDT, Annette JAEGLE

Mlle Denise RIETSCH

Était absente : Mme Rachel POIREY

Procurations :

Mme Nicole SCHAEDELE a donné procuration à M. Bernard SULZER
Mme Annie BOESCHLIN a donné procuration à M. Guy LACROIX
Mme Christine FLESCHE a donné procuration à M. Alain ROUILLON
Mme Marianne DETAPPE a donné procuration à M. Philippe ROGALA
Mme Christelle MEYER a donné procuration à Mme Véronique LAFON-MARQUET
M. Adnen GASMI a donné procuration à M. Clément LINCKS
M. Hellmut MUSCH a donné procuration à M. Robert BLATZ
M. Michel STOCKY a donné procuration à Mme Geneviève SUTTER
M. Auguste KAUTZMANN a donné procuration à Mlle Denise RIETSCH
M. Pierre OBERLIN a donné procuration à M. Jacques PARMENTIER

Secrétaire de séance : M. Clément LINCKS, Adjoint.

M. Robert BLATZ, Maire, aborde ensuite l'ordre du jour comme suit.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 9 mai 2011
2. Communications
3. Assemblée générale de la Colmarienne des Eaux du 30 mai 2011
4. Travaux au cimetière israélite
5. Motion de soutien pour la navette des crêtes
6. Subvention exceptionnelle au Club de Karaté
7. Subvention à l'Association Enfance Eveil
8. Rapport de la Commission de l'Urbanisme et de la Voirie du 31 mai 2011
9. Parcelles à verser dans le domaine public
10. Parcelles à acquérir et à verser dans le domaine public
11. Cessions de parcelles dans la zone d'activités
12. Actualisation de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement
13. Compte-rendu du Groupement d'Intérêt Cynégétique du 20 mai 2011
14. Vente d'un terrain par la fabrique d'église de la paroisse d'Andolsheim
15. Divers.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 MAI 2011

M. Robert BLATZ, Maire, soumet à l'approbation, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 9 mai 2011.

Melle Denise RIETSCH, Adjointe, fait part que la chorale dirigée par M. Auguste KAUTZMANN et citée sous le point 12) – Divers, n'était pas une chorale d'enfants mais d'adultes.

Le Conseil, après avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité -

- le procès-verbal corrigé de la séance du Conseil Municipal du lundi 9 mai 2011.

POINT 2 – COMMUNICATIONS**2.1. – Planning :**

Les élus ont communication des réunions annoncées à ce jour.

2.2. – Dates :

Il y a lieu de noter, particulièrement, les dates des élections à venir où tous les conseillers seront mobilisés :

- élections présidentielles : 22 avril et 6 mai 2012
- élections législatives : 10 et 17 juin 2012.

Il est à signaler que le département du Haut-Rhin n'est pas concerné par les élections sénatoriales du 25 septembre 2011.

2.3. – Formations :

L'Association des Maires organise une matinée de formation le samedi 18 juin 2011 de 9 h à 12 h à Petit-Landau. Trois thèmes seront abordés :

- la réforme de la fiscalité de l'urbanisme,
- la taxe sur la consommation finale d'électricité,
- la taxe et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Les invitations et les bulletins d'inscription sont remis aux élus.

2.4. – Intercommunalité :

Lors de la séance du 11 juillet 2011, le Conseil Municipal sera invité à exprimer son avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Le document s'y rapportant peut être consulté en mairie mais il ne sera pas diffusé dans son intégralité pour le 11 juillet 2011. Par contre, le projet pourra être consulté sur le site de la Préfecture. Les vingt propositions communiquées seront alors examinées.

2.5. – Manifestation :

L'invitation au 40^{ème} Anniversaire de l'A.S. WIHR fêté les 3 et 4 septembre 2011 est remise aux élus.

2.6. – Photographie :

L'entreprise MAPPY a été chargée par le Groupe Pages Jaunes de faire une campagne de prises de vues des façades et des rues. Chaque habitant pourra intervenir s'il estime qu'il y a atteinte à sa vie privée.

2.7. – Conférence :

L'Association Départementale des Maires organise une conférence sur « La mise en œuvre des conseils locaux de santé mentale » le jeudi 30 juin 2011 à 14 h 00 au Centre Hospitalier de Rouffach.

2.8. – Rencontres :

Le Département organise des réunions publiques :

- le lundi 20 juin 2011 à 18 h 30 à Altkirch,
- le mercredi 22 juin 2011 à 18 h 30 au CREF à Colmar,
- le jeudi 23 juin 2011 à 19 h 30 à Sausheim.

Ces rencontres prévoient des échanges sur les priorités pour le Haut-Rhin.

POINT 3 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COLMARIENNE DES EAUX

M. Robert BLATZ, Maire, Délégué de la commune à la Colmarienne des Eaux, rend compte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le lundi 30 mai 2011.

Le compte-rendu relate le rapport de gestion, le rapport de M. Michel BARDOTTO, Président du Conseil d'administration, le rapport de la COFIMÉ, Commissaire aux comptes, le bilan qui laisse apparaître un résultat de l'exercice 2010 de 84 594 € ainsi que les différentes annexes.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

POINT 4 – TRAVAUX AU CIMETIÈRE ISRAÉLITE

M. Robert BLATZ, Maire, rappelle que le budget 2011 a pris en compte la réfection de l'allée du cimetière israélite. Il s'avère que la toiture de l'abri a été dégradée depuis.

C'est pourquoi, il propose que la Commune assure la maîtrise d'ouvrage de ces interventions avec une participation du Consistoire Israélite.

Coûts :

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Réfection de l'allée (Entreprise ALVIANI)	5 465,80	1 071,30	6 537,10
Remplacement couverture (Entreprise GASMI)	4 424,80	867,26	5 292,06
T O T A L	9 890,60	1 938,56	11 829,16

Financement :

Commune (20 %) x 9 890,60 €	1 978,12 €
Consistoire Israélite (80 %) x 9 890,60 €	7 912,48 €
F.C.T.V.A. et solde T.V.A. préfinancé et financé par la Commune (*)	1 938,56 €

(*) En fait, le FCTVA n'est pas calculé au taux de 19,6 % mais au taux de 15,482 %, soit un montant de 1 831,39 € à préfinancer au titre du F.C.T.V.A. et un financement réel du solde de la T.V.A. par la Commune de 107,17 €.

Préfinancement réel T.T.C. :

F.C.T.V.A.	1 831,39 €
Commune	2 085,29 €
Consistoire	7 912,48 €
T O T A L	11 829,16 €

Le Conseil, après délibération,

à l'unanimité

moins 1 abstention

(M. Bernard SULZER, Adjoint)

- **VALIDE** l'exécution des travaux dans la limite des coûts développés ci-dessus à considérer comme maximums ;
- **DÉCIDE** de consulter d'autres entreprises sachant qu'il y a lieu de réaliser des marchés adaptés (supérieurs à 4 000 € H.T.) ;
- **ARRÊTE** la nature des interventions ;
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011.

POINT 5 – MOTION DE SOUTIEN POUR LA NAVETTE DES CRÊTES

M. Robert BLATZ, Maire, expose :

Depuis 2000, la navette des crêtes, mise en place par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, sillonne les principales vallées des Hautes-Vosges et de la route des crêtes. Elle circule les dimanches et jours fériés, de début juin à fin septembre. Sur la route des crêtes, une dizaine de bus circulent du Col des Bagenelles, au Nord, jusqu'au Grand Ballon, au Sud.

Son objectif : réduire le flux et les nuisances des véhicules motorisés et ainsi valoriser la découverte piétonne à travers le sentier des crêtes.

Cette année, ce service est supprimé. Il semble important de soutenir le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges dans sa démarche de préservation du site des crêtes par la mise en place du service de la navette des crêtes et toute demande concourant au développement du transport touristique collectif sur le Massif Vosgien.

Le Conseil Municipal apporte son soutien total au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour l'organisation de ces actions.

Le Conseil Municipal demande aux financeurs, Région Alsace – Conseil Général – Etat, de soutenir cette initiative du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ADOPTE à l'unanimité -

- la motion de soutien au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour trouver un partenariat de financement entre la Région Alsace, le Conseil Général et l'Etat, pour réorganiser le service de la navette des crêtes et les démarches concourant au développement du transport touristique collectif sur le Massif Vosgien.

POINT 6 – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE KARATÉ

M. Clément LINCKS, Adjoint aux finances, expose :

Suite aux résultats au Championnat de France kata, l'équipe de Horbourg-Wihr (Céline Carbonnel, Fanny Carbonnel, Sarah Lehmann) a été retenue pour participer aux Championnats d'Europe des régions qui se dérouleront en Turquie à Ankara. Malheureusement, les frais de déplacements, d'inscription, d'hôtel et de restauration restent à la charge du Club.

Cette manifestation est une grande opportunité pour l'équipe féminine et lui permettra de représenter la région Alsace et la commune de Horbourg-Wihr à une compétition internationale. C'est pour ces raisons que je vous demande une subvention exceptionnelle afin de permettre à nos compétiteurs de participer à ce Championnat qui s'est déroulé les 3, 4 et 5 juin 2011.

A l'instar des critères en vigueur, il est proposé d'attribuer une subvention calculée comme suit :

$$2\,216 \text{ km (*) (Horbourg-Wihr/Ankara)} \times 2 \text{ (Aller-Retour)} \times 3 \text{ (sportifs) (**)} \times 0,20 \text{ €/km} =$$

2 659,20 €

(*) distance indiquée par le Club alors que la référence « Michelin » fait état de 2 792 km

(**) l'entraîneur Jean PARMENTIER n'est pas comptabilisé.

Le Conseil, après délibération et

à l'unanimité

- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits en « Subventions diverses » au budget 2011 ;
- **DÉCIDE** d'accorder au Karaté Club, la subvention décrite ci-dessus pour un montant maximum de 2 659,20 €, sachant que cette aide est accordée sous réserve de la présentation d'une attestation de participation à la compétition et du bilan des frais de déplacement avec toutes les justifications et factures s'y rapportant. Il est entendu que la subvention est aussi plafonnée au montant des frais.

POINT 7 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION ENFANCE ÉVEIL

Melle Denise RIETSCH, Adjoint à la culture, au tourisme et au patrimoine, expose :

Dans le cadre des votes des subventions le 13 décembre 2010, le Conseil Municipal avait attribué une aide de 1 524 € à l'Association Enfance Eveil au titre de l'emploi-jeune. Ce montant représente 30 % du salaire brut, calculé sur trois mois ou sur la « fin du contrat » emploi-jeune.

En fait, le traitement reste à honorer (congé de maternité, de maladie...) au-delà de cette période. Il s'avère que l'aide est prise en compte par la C.A.F. dans le cadre du nouveau Contrat Enfance.

Les difficultés financières de cette association sont aussi connues.

Pour ces différentes raisons, il est proposé de porter l'aide votée en décembre 2010, pour l'année 2011, à un montant similaire à l'année 2010, soit :

$$1\ 625\ \text{€}/\text{mois} \times 12\ \text{mois} \times 33\ \% =$$

6 435 € arrondi à

6 400 €.

Un maximum de 6 270 € a été voté pour 2010.

En fait, en votant une subvention annuelle de 6 400 € au titre de l'emploi-jeune,

- l'Association Enfance Eveil arriverait à équilibrer ses comptes ;
- l'engagement réel de la Commune se limiterait à 3 000 € en tenant compte de l'engagement de la C.A.F.

Le Conseil, après délibération,

- DÉCIDE à l'unanimité -

- d'attribuer à l'Association Enfance Eveil, une subvention maximum de 6 400 € en 2011, au titre de la contribution à l'emploi de cette association. Cette aide versée mensuellement sera honorée sur présentation du bulletin de paie et représentera au maximum 33 % du salaire brut par mois ;

- les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011.

POINT 8 – RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'URBANISME ET DE LA VOIRIE DU 31 MAI 2011

M. Robert BLATZ, Maire, en l'absence de M. Hellmut MUSCH, Adjoint chargé de l'urbanisme et de la voirie, présente le rapport de la commission réunie le 31 mai 2011.

- Outre les points 9 à 12 ci-dessous, la commission a pris connaissance de 46 demandes d'utilisation des sols et 11 déclarations d'intention d'aliéner.
- Elle a aussi fait le point sur les logements sociaux existants, en cours ou en prévision avec un objectif global de 235 logements programmés.
- Les bilans de circulation ont pu être réalisés à l'appui des relevés des radars pédagogiques.
- Après le point 12), M. Philippe ROGALA revient sur l'ordre du jour de la commission d'urbanisme. Selon lui, les débats ne correspondent plus à l'ordre du jour de celle-ci, les points mis en divers représentent plus de la moitié des débats.
Certains points ne sont pas mineurs et mériteraient de figurer clairement à l'ordre du jour. Il cite le sujet fort intéressant du futur établissement hospitalier de Horbourg-Wihr (EHPAD) qui mérite une présentation et une information particulière.
Son changement de localisation, la création d'emplois directs et indirects dans la commune, la création de logements sociaux, son impact paysager et les conséquences sur la circulation sont autant de sujets susceptibles d'intéresser les élus et la population.
Ce sujet ne peut pas être traité au même titre qu'un simple permis de construire ou abri de jardin.

POINT 9 – PARCELLES À VERSER DANS LE DOMAINE PUBLIC

M. Robert BLATZ, Maire, expose :

Des parcelles de la **rue des Marguerites** ont été acquises sans les transcrire dans le domaine public de cette voie. Il s'agit des parcelles cadastrées :

- section 18 n° 943 de 7 a 59
- section 18 n° 945 de 0 a 04

qu'il est proposé de verser dans le domaine public communal tout en les rayant du cadastre. Il en est ainsi de la parcelle cadastrée section 20 n° 463 de 1 a 29 dans **la rue de Mulhouse**.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la commission de l'urbanisme et de la voirie du 31 mai 2011 et après délibération,

- DÉCIDE à l'unanimité -

- de verser dans le domaine public les parcelles cadastrées :

- section 18 n° 943 de 7 a 59 de la rue des Marguerites,
- section 18 n° 945 de 0 a 04 de la rue des Marguerites,
- section 20 n° 463 de 1 a 29 de la rue de Mulhouse.

- ces versements seront accompagnés des radiations desdites parcelles du Cadastre et du Livre Foncier.

POINT 10 – PARCELLES À ACQUÉRIR ET À VERSER DANS LE DOMAINE PUBLIC

10.1. – Rue des Jonquilles et rue des Marguerites :

M. Robert BLATZ, Maire, expose :

Plusieurs parcelles situées rue des Jonquilles et rue des Marguerites, dans l'emprise du domaine public, appartiennent encore au lotisseur depuis 1989 et 1991.

Pour régulariser cette situation, il est proposé au Conseil d'acquérir les parcelles ci-dessous à l'euro symbolique :

SECTION	N° PARCELLE	SURFACE	LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE
18	792	0 a 45	Rue des Jonquilles	S.A. ALSACE AMÉNAGEMENT Logelbach
	794	0 a 45		
	796	0 a 45		
	798	0 a 22		
	800	0 a 23		
	802	0 a 45		
	804	0 a 90		
	895	0 a 05		
	900	1 a 13	Rue des Marguerites	
	903	6 a 53		
	871	3 a 07		
	875	1 a 22		

- en chargeant Me GEISMAR, Notaire à COLMAR, de la rédaction de l'acte ;

- en chargeant M. Robert BLATZ, Maire, de la signature de l'acte au nom de la Commune et de tous les documents liés à l'exécution de cette décision.

Après transcription, Me GEISMAR assurera le versement des parcelles acquises dans le domaine public de la Commune avec radiation au Livre Foncier et au Cadastre.

Le Conseil, après délibération,

- APPROUVE à l'unanimité -

- ces propositions.

10.2. – Rue du Pâturage :

M. Robert BLATZ, Maire, expose :

Par délibération en date du 14 mars 2005, le Conseil Municipal a approuvé la convention portant sur la rétrocession à la Commune, à l'euro symbolique, de l'emprise correspondant à la rue du Pâturage.

Fin 2009, la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, a été déposée et acceptée.

Il est proposé au Conseil de régulariser cette situation :

- en procédant à l'acquisition de la parcelle cadastrée section 369-21 n° 409/2 de 10 a 52 ca, à l'euro symbolique, appartenant à la Sarl HOPFENFELD ;
- en chargeant Me Philippe SCHAAL, Notaire à Illkirch-Graffenstaden (67400) de la rédaction de l'acte.
Après transcription, le Notaire se chargera du versement de la parcelle dans le domaine public et de sa radiation du Livre Foncier et du Cadastre ;
- en chargeant M. Robert BLATZ, Maire, de la signature de l'acte au nom de la Commune et de tous les documents liés à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil, après délibération,

- APPROUVE à l'unanimité -

- ces propositions.

POINT 11 – CESSION DE PARCELLES DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS

M. Robert BLATZ, Maire, expose :

Par délibérations du 29 novembre 2004 et du 22 juin 2006, l'extension de la zone d'activités vers l'Est a été déclarée d'intérêt communautaire par la C.A.C. Cette zone se situe de part et d'autre de la route départementale n° 418 et a fait l'objet d'un transfert des terrains lors du Conseil Communautaire du 31 janvier 2008.

Les terrains situés au Sud de la RD 418 d'une surface de 8 ha environ auront une vocation commerciale et artisanale.

Ce secteur se compose de deux types de terrains :

- ***Les terrains appartenant à des particuliers d'une surface de 5,33 ha :***
Conformément à la délibération communautaire du 31 janvier 2008, les terrains appartenant aux particuliers font l'objet d'une acquisition par la C.A.C.

Dans le cadre des transactions d'achat par la C.A.C., le prix a été fixé à 9,15 €/m² (estimation des Domaines en 2008) pour les terrains constructibles et à 1,00 €/m² pour les terrains situés en zones inondables compatible avec l'avis des Domaines. Cette limite est définie par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) stipulé dans le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune de Horbourg-Wihr.

A ce prix, il faut rajouter les frais d'éviction et de perte de culture éventuelle.

- *Des terrains appartenant à la Commune d'une surface de 2,59 ha qui seraient transférés à la Communauté d'Agglomération de Colmar, à savoir, dans l'immédiat :*

SECTION	N° DE PARCELLE	SURFACE (m ²)	PRIX AU M ²	MONTANT
20	194	59	9,15 €/m ²	539,85 €
	194	2 061	1,00 €/m ²	2 061,00 €
	416	201	1,00 €/m ²	201,00 €
	416	713	1,00 €/m ²	713,00 €
	436	35	1,00 €/m ²	35,00 €
	439	233	1,00 €/m ²	233,00 €
	442	74	1,00 €/m ²	74,00 €
	445	165	1,00 €/m ²	165,00 €
	446	219	9,15 €/m ²	2 003,85 €
	446	419	1,00 €/m ²	419,00 €
	453	518	9,15 €/m ²	4 739,70 €
	453	182	1,00 €/m ²	182,00 €
	454	1 286	9,15 €/m ²	11 766,90 €
	454	106	1,00 €/m ²	106,00 €
	461	995	9,15 €/m ²	9 104,25 €
	462	255	9,15 €/m ²	2 333,25 €
	468	4 245	9,15 €/m ²	38 841,75 €
	130	8 480	9,15 €/m ²	77 592,00 €
TOTAL		20 246 m²		151 110,55 €

Le paiement des terrains à la commune serait différé et effectué au fur et à mesure des reventes des terrains viabilisés.

En conséquence, il est proposé au Conseil :

- de céder à la Communauté d'Agglomération de Colmar les terrains et dans les conditions financières citées ci-dessus ;
- de charger le Maire ou son représentant, d'entreprendre toutes les démarches et de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Mme Marie-Madeleine EHRHARDT demande de négocier les conditions de paiement des cessions pour en obtenir le règlement immédiat par la C.A.C.

D'une façon générale, en matière de compétence dans les zones d'activités, MM. Robert BLATZ, Maire, et Clément LINCKS, Adjoint, confirment que la Communauté d'Agglomération de Colmar a fixé des règles identiques à toutes les zones, à savoir le paiement, après la revente des terrains (ex : les Erlen à Wettolsheim).

Le prix proposé est celui qui a été offert aux particuliers.

M. Philippe ROGALA signale qu'en commission, il a été évoqué que ce prix était négociable et qu'un débat avait eu lieu alors qu'il s'avère qu'une réunion du Président et des vices Présidents de la C.A.C. en avait arrêté les valeurs il y a déjà longtemps. Il regrette que cette information n'ait pas été donnée lors de la commission.

En conclusion, le Conseil, après délibération,

- DÉCIDE à l'unanimité -

- de céder à la Communauté d'Agglomération de Colmar les terrains et dans les conditions financières citées ci-dessus ;
- de charger le Maire ou son représentant, d'entreprendre toutes les démarches et de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

POINT 12 – PARTICIPATION POUR NON RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT (PNRAS)

M. Robert BLATZ, Maire, expose :

L'article L. 123-1-2 du Code de l'Urbanisme prévoit que, lorsque le plan local d'urbanisme (P.L.U.) impose la réalisation d'aires de stationnement, des substituts peuvent être mis en œuvre par un constructeur (bénéficiaire du permis de construire) empêché de réaliser sur le terrain d'assiette de son opération, le nombre de places de stationnement prescrit par le P.L.U.

Le constructeur peut alors réaliser des aires de stationnement dans l'environnement immédiat du terrain retenu pour l'implantation d'une construction nouvelle ou obtenir un contrat de concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation ou encore acquérir des places dans un parc privé de stationnement existant ou en cours de réalisation.

A défaut, la Commune peut instituer la « participation pour non-réalisation d'aires de stationnement » dont le produit est affecté à la réalisation de parcs publics de stationnement (dans un délai raisonnable de 5 ans).

Les modalités de calcul de la PNRAS sont fixées par l'article R. 332-17 du Code de l'Urbanisme, entré en vigueur le 1^{er} octobre 2007. Le montant de la participation est obtenu par le nombre de places de stationnement non réalisées pour lesquelles le constructeur ne justifie, ni de l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation et situé à proximité de l'opération, ni de l'acquisition de places dans un parc privé de stationnement répondant aux mêmes conditions.

La valeur forfaitaire d'une place de stationnement non réalisée est fixée par délibération du Conseil Municipal. Le montant ne peut pas excéder 16 415,10 € (indice 1517 au 01/11/2010) par place de stationnement manquante. Cette valeur est actualisée chaque année au 1^{er} novembre en fonction de l'évolution du coût de la construction publié par l'INSEE.

Sur proposition de la commission, et après délibération, le Conseil

- DÉCIDE à l'unanimité -

- de maintenir la participation pour non réalisation d'aires de stationnement au montant maximum de 16 415,10 € par place manquante. Ce montant pourra être modulé en fonction du zonage du P.L.U. en cours de révision.

**POINT 13 – COMPTE-RENDU DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT CYNÉGÉTIQUE
DU 20 MAI 2011**

M. Daniel OBERLIN, Conseiller Délégué, rend compte de la réunion du Groupement d'Intérêt Cynégétique n° 10 qui s'est tenue le 20 mai 2011.

- Au 31 décembre 2010, les comptes se soldent par un excédent global de 10 937,28 €.
- Les dégâts des sangliers sont croissants : de 39 000 € en 2009, ils passent à 103 000 € en 2010. Le petit gibier se porte mieux.
- Les membres s'avèrent être en opposition entre chasseurs qui doivent cotiser pour pouvoir indemniser les exploitants. L'assemblée a engagé un débat sur la gestion des daims.
- Suite à la démission de M. Emile HECKLY du poste de Président du GIC 10, le Comité a été renouvelé. Il faut y relever l'élection de M. Michel PANNEQUIN (Biesheim 1) comme Président et de M. Daniel OBERLIN, présent rapporteur, comme assesseur.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

**POINT 14 – VENTE D'UN TERRAIN PAR LA FABRIQUE D'ÉGLISE DE LA
PAROISSE D'ANDOLSHEIM**

M. Clément LINCKS, Adjoint délégué au Conseil de Fabrique, expose :

La commune a été saisie, pour décision par le Préfet, du dossier relatif à la vente d'un terrain paroissial par la fabrique d'église de la paroisse d'Andolsheim devenue annexe de la paroisse de Horbourg-Wihr en faveur de la commune d'Andolsheim.

Ce terrain est cadastré comme suit :

- BAN de ANDOLSHEIM
Section 4 n° 57 d'une surface de 3,18 ares.

Cette cession a été conclue moyennant le prix de 1 euro symbolique.

Cette parcelle sera intégrée dans le cimetière d'Andolsheim pour y créer un columbarium.

En application de l'article L 2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales et, après délibération, le Conseil Municipal

- ÉMET un avis favorable à l'unanimité -

- à cette transaction.

POINT 15 – DIVERS

- M. Jacques PARMENTIER demande confirmation de la recrudescence des actes de vandalisme rue de Mulhouse aux bâtiments de l'Essor de l'III.
M. Robert BLATZ, Maire confirme malheureusement ces faits et cite son propre domicile ou la toiture de l'abri du cimetière israélite comme autre exemple.
- Mme Annette JAEGLE se fait l'interprète d'un utilisateur de la salle Wihr pour demander la mise à disposition d'un garage à vélos (porte-vélos).

Prochaine réunion le 11 juillet 2011.

La séance est levée à 20 h 20.

TABLEAU DES SIGNATURES

pour l'approbation du procès-verbal de délibérations du Conseil Municipal
de la commune de HORBOURG-WIHR de la séance du 14 juin 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 9 mai 2011
2. Communications
3. Assemblée générale de la Colmarienne des Eaux du 30 mai 2011
4. Travaux au cimetière israélite
5. Motion de soutien pour la navette des crêtes
6. Subvention exceptionnelle au Club de Karaté
7. Subvention à l'Association Enfance Eveil
8. Rapport de la Commission de l'Urbanisme et de la Voirie du 31 mai 2011
9. Parcelles à verser dans le domaine public
10. Parcelles à acquérir et à verser dans le domaine public
11. Cessions de parcelles dans la zone d'activités
12. Actualisation de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement
13. Compte-rendu du Groupement d'Intérêt Cynégétique du 20 mai 2011
14. Vente d'un terrain par la fabrique d'église de la paroisse d'Andolsheim
15. Divers.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
BLATZ Robert	Maire		
RIETSCH Denise	1 ^{er} Adjoint		
SULZER Bernard	2 ^{ème} Adjoint		
SCHAEDELE Nicole	3 ^{ème} Adjoint	Procuration donnée à SULZER Bernard	
LINCKS Clément	4 ^{ème} Adjoint		
DEISS Corinne	5 ^{ème} Adjoint		
MUSCH Hellmut	6 ^{ème} Adjoint	Procuration donnée à BLATZ Robert	
SUTTER Geneviève	7 ^{ème} Adjoint		
STOCKY Michel	8 ^{ème} Adjoint	Procuration donnée à SUTTER Geneviève	
KAUTZMANN Auguste	Conseiller municipal	Procuration donnée à RIETSCH Denise	
BOESCHLIN Annie	Conseiller municipal	Procuration donnée à LACROIX Guy	
LACROIX Guy	Conseiller municipal		
ROUILLON Alain	Conseiller municipal		
PENSARINI Annick	Conseiller municipal		

TABLEAU DES SIGNATURES (suite)

pour l'approbation du procès-verbal de délibérations du Conseil Municipal
de la commune de HORBOURG-WIHR de la séance du 9 mai 2011

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
OBERLIN Daniel	Conseiller municipal		
DAGON Denis	Conseiller municipal		
LAFON-MARQUET Véronique	Conseiller municipal		
FLESCHE Christine	Conseiller municipal	Procuration donnée à ROUILLON Alain	
STEINER Doris	Conseiller municipal		
KLINGER Philippe	Conseiller municipal		
POIREY Rachel	Conseiller municipal	Absente	
MEYER Christelle	Conseiller municipal	Procuration donnée à LAFON-MARQUET Véronique	
GASMI Adnen	Conseiller municipal	Procuration donnée à LINCKS Clément	
EHRHARDT Marie-Madeleine	Conseiller municipal		
ROGALA Philippe	Conseiller municipal		
DETAPPE Marianne	Conseiller municipal	Procuration donnée à ROGALA Philippe	
PARMENTIER Jacques	Conseiller municipal		
JAEGLE Annette	Conseiller municipal		
OBERLIN Pierre	Conseiller municipal	Procuration donnée à PARMENTIER Jacques	